Convention de stage n°13

Étudiant : Mae Ndiaye

Entreprise : Atech

Date de début : 23/06/2025 Date de fin : 23/07/2025

Articles de la Convention:

Article 1 : Objet du stage - Le présent contrat a pour objet de définir les conditions du stage.

Article 2 : Durée du stage - La durée du stage est fixée conformément aux dates ci-dessus.

Article 3: Gratification - Le stagiaire percevra une gratification mensuelle de N/A FCFA.

Article 4 : Obligations de l'étudiant - L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'entreprise.

Article 5 : Encadrement - Le tuteur en entreprise est Atech.

Signatures:

Signature Étudiant : Non fournie

Signature Entreprise: Non fournie